



DP03A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vers le renforcement des droits des personnes accompagnées (à destination des professionnels de terrain)

Durée 1 journée (7 heures).

Date(s) Sur demande.

Pré-requis Être en poste dans une organisation du secteur social ou médico-social.

Public cible Professionnels du champ éducatif, social, paramédical, médical, administratif, cadres de proximité.

Accessibilité Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

RÉSUMÉ

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles est venu remplacer, le 25 mai 2018, la célèbre loi Informatique et Libertés de 1978. C'est une petite révolution qui se joue.

Particulièrement dans les métiers de l'humain où l'information est le « carburant » qui alimente l'action des professionnels quel que soit leur métier. Cette information est constituée d'une multitude de données collectées, structurées, organisées, stockées, partagées, transmises. Ces processus sont depuis longtemps au cœur de la réflexion des professionnels. Mais aujourd'hui c'est directement sur eux que repose la responsabilité de traiter ces données de manière « conforme » dans le respect d'un droit des personnes que le RGPD est venu renforcer.

Dans le dispositif de conformité qu'il appartient aux établissements et services de mettre en œuvre figure la sécurité organisationnelle. Il est de la responsabilité de l'employeur mais aussi de chaque professionnel de faire en sorte que les données des personnes concernées soient traitées en toute sécurité. Cela suppose que chacun connaisse et maîtrise la réglementation. En outre, loin de n'être qu'une contrainte (qu'il est nécessaire d'assumer) cette inversion de la logique (du contrôle vers la responsabilisation) est une formidable opportunité. Opportunité d'instaurer une démarche réflexive sur la donnée et l'information, sa gouvernance dans le secteur social et médico-social, opportunité de renforcer la confiance avec les personnes dont on traite les données personnelles : les personnes accueillies ou accompagnées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation nouvelle.
- Appréhender la place des différents acteurs.
- Accompagner les usagers dans la défense de leurs droits.
- Comprendre l'articulation entre le RGPD et les autres droits des usagers.

PROGRAMME

- **Comprendre la réglementation :**
 - Connaître les effets de droit et d'organisation induits par le RGPD décliné au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.
 - Évaluer la portée de l'exception d'interdiction de traitement des données sensibles appliquée au secteur.
- **La réglementation en action :**
 - Permettre aux personnes accompagnées de faire valoir leurs droits et de les défendre.
 - Produire des écrits conformes à la réglementation et respectueux du droit des personnes.

• Les liens du RGPD avec les autres dispositions réglementaires. Les effets sur les pratiques :

- loi du 2 janvier 2002
- loi du 4 mars 2002
- loi du 26 janvier 2016
- décrets du 20 juillet 2016.

• Discussion autour de cas pratiques :

- Atelier de production d'écrits.

LES PLUS DE LA FORMATION

- Une formation orientée sur les problématiques de la protection des données dans l'accompagnement au quotidien.
- Une formation qui assure le niveau d'apport requis par le RGPD (art 32).
- Une formation qui articule la réglementation relative à la protection des données avec l'ensemble des réglementations existantes.
- Une formation orientée « terrain » grâce au travail sur des cas pratiques.

Nombre de places : maximum 12 en présentiel ; maximum 10 en distanciel ; minimum 3

Modalités de mise en œuvre : présentiel (dans les locaux du demandeur) ou distanciel (par visioconférence)

Tarifs : 950 € nets de taxes par session

Délai d'accès : 4 semaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation à distance par visioconférence (dispositif fourni par Ressources).
- Apport de contenus par le formateur.
- Exemples développés et cas pratiques issus du terrain médico-social.
- Support et outil utilisés transmis aux stagiaires à l'issue de la formation.
- Évaluation des connaissances acquises par un questionnaire terminal.
- Évaluation de la formation par les stagiaires.

REMIS AUX STAGIAIRES

Support (numérique) de formation.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas. Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation.